



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 03 Octobre 2007

<p><b>Date de la convocation</b> 26 septembre 2007</p>	<p><b>Heure de la séance</b> 18 heures</p>	<p><b>Lieu de la séance</b> Salle des Fêtes à CANET</p>
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M. Jean Noël SATGER, Mme Françoise REVERTE, Aspiran  M. Francis GAIRAUD, Cabrières  M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, M. Jean FRADIN,  Mme Maryse FLORENTIN, M. Jacques BORE,  M. Jean Luc GABORIT, Mme Berthe BARRE, Ceyras  MM. Alain CAZORLA, Gilbert GARROFE, MM. Henri SOBELLA,  M. Bernard FABREGUETTES, René GALTIER,  Mme Sylvie GOMIS, Mme Colette TOUILLER, Mme Michèle BONNAL,  M Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault  M. Olivier BRUN, Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  MM. Daniel VIALA, Pierre OLLIER, Mérifons  M. François LIEB, Nébian  MM. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon  MM. Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan  MM Christian BILHAC, Jacques MONTAGNE, Péret  M. Joël AZAM, Péret  Mme Chantal FONT, M Jean COSTES, Salasc  M. Gérald VALENTINI, Valmascle  M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p><b>Procurations :</b></p> <p>Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER  M Jean Pierre CAUCANAS à M Alain CAZORLA  M. Alain MATHIEU à M. Francis GAIRAUD  M. Jean Claude LACROIX à M. Jean Luc GABORIT  M. Robert BAISSSE à M. Olivier BRUN  M. Jean Louis LACROIX à M. François LIEB  M. Robert ARNOU à M. Abel AUBERT  M. Jean Jacques LEBREAU à M. Claude GIL  M. Jean Luc BIROUSTE à M. Bernard SOTO</p>

**Objet : Convention en vue de l'inscription d'une piste forestière aux circuits VTT/FFC n°51 avec la Commune de Clermont l'Hérault**

Madame FONT présente aux membres du conseil communautaire le projet de convention en vue de l'inscription d'une piste forestière aux circuits VTT/FFC n°51 avec la Commune de Clermont l'Hérault.

Elle rappelle que dans le cadre de la gestion et l'animation des circuits VTT regroupés sous l'appellation « Espace VTT-FFC du Salagou en Languedoc » et portant le numéro 51, la Communauté de Communes du Clermontais doit pouvoir emprunter certains "chemins" situés en forêt communale et sur lesquels s'applique le régime forestier.

La Communauté doit être également autorisée à baliser et à utiliser, pour la pratique du VTT, les pistes forestières situées en forêt communale de Clermont l'Hérault, sur le territoire communal de Clermont l'Hérault :

Section	Lieu-dit	Parcelles
CD	Fontenille	19
CE	La Ramasse	59, 69, 72, 78, 82, 95, 106
CZ	Combe Aulenque	59, 62, 80
DA	Coussoules Haut	1, 2, 8, 34, 40, 45, 46
DA	Combe Aulenque	43
DA	La Ramasse Sud	58, 63, 64, 65, 67, 71, 80, 85, 86
DA	Caylus	103, 111, 121, 129, 130

Madame FONT propose aux membres du conseil communautaire d'approuver une convention à intervenir pour formaliser le partenariat autour de ce projet, telle que jointe à la présente délibération et fondée sur les principes sus visés.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Madame FONT, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** la convention à intervenir pour formaliser le partenariat entre la Commune de Clermont l'Hérault et la Communauté de Communes du Clermontais, telle que présentée ci-dessus et annexée à la présente délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO.